



Dans le sens d'une planification de succession, le propriétaire de l'entreprise individuelle Hugo Kern a décidé de transformer l'entreprise individuelle en société anonyme mi-2018 et de l'agrandir avec deux nouveaux actionnaires recevant chacun une participation de 15%.

Actifs		Bilan admis fiscalement au 30 juin 2018		Passifs	
Actif circulant		Capitaux étrangers			
Liquidités	230 000	Dettes issues de livraisons et de prestations			72 000
Actifs cotés en bourse détenus à court terme <sup>1</sup>	66 000	Autres engagements à court terme <sup>5</sup>			38 000
Créances des clients <sup>2</sup>	124 000	Passifs de régularisation <sup>7</sup>			15 000
Stocks (pièces de rechange) <sup>3</sup>	40 000	Provisions <sup>8</sup>			40 000
Immobilisations		Capital propre		590 000	
Machines et appareils <sup>4</sup>	125 000				
Véhicules <sup>5</sup>	170 000				
<b>Total du bilan</b>	<b>755 000</b>	<b>Total du bilan</b>			<b>755 000</b>

<sup>1</sup> Porté au bilan aux frais d'acquisition. Valeur boursière au 30 juin 2018: 90 000 francs. Le poste comprend 1000 actions d'une société industrielle suisse.  
<sup>2</sup> Porté au bilan selon l'art. 960a al. 3 CO. Les postes ouverts s'élèvent à 136 000 francs. Du point de vue économique, les débiteurs douteux se montent à 6000 francs.  
<sup>3</sup> La valeur comptable des stocks tient compte de l'abattement fiscalement déductible d'un tiers. La valeur effective des stocks se monte à 90% du prix d'achat.  
<sup>4</sup> Les machines et appareils sont portés au bilan à hauteur de 50% de la valeur économique.  
<sup>5</sup> Selon une évaluation Eurotax objective, la valeur vénale totale des quatre véhicules est de 280 000 francs.  
<sup>6</sup> Les engagements englobent les dettes envers l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, et les assurances sociales. Le montant correspond à la valeur nominale.  
<sup>7</sup> Outre de petits postes de régularisation, les passifs de régularisation comprennent le temps de travail supplémentaire effectué par les collaborateurs pendant le premier semestre.  
<sup>8</sup> Les provisions résultent d'un sinistre lors duquel une canalisation a été sectionnée. Ce sinistre est clôturé. Il ne reste que de petits sinistres justifiant une provision de 10 000 francs.

**Exercice 1**

- Établissez un bilan de transformation selon les indications de Hugo Kern:
- La moitié des actifs cotés en bourse détenus à court terme est transférée dans la fortune privée de Hugo Kern. Le transfert intervient à la valeur comptable au 30 juin 2018. Les 500 actions restantes sont portées au bilan à la valeur boursière.
  - Pour le développement des relations clients dans le sens d'un goodwill, un montant de 75 000 francs sera prévu dans le bilan de transformation.
  - Un montant de 150 000 francs est prélevé par Hugo Kern pour amorcer une hypothèque sur l'immeuble privé.
  - Les autres postes sont transférés dans le bilan de transformation aux valeurs économiques objectives.

**Solution**

Actifs		Bilan admis fiscalement au 30 juin 2018		Passifs	
Actif circulant		Capitaux étrangers			
Liquidités	80 000	Dettes issues de livraisons et de prestations			72 000
Actifs cotés en bourse détenus à court terme <sup>1</sup>	45 000	Autres engagements à court terme <sup>5</sup>			38 000
Créances des clients <sup>2</sup>	130 000	Passifs de régularisation <sup>7</sup>			15 000
Stocks (pièces de rechange) <sup>3</sup>	54 000	Provisions <sup>8</sup>			10 000
Immobilisations		Capital propre		779 000	
Machines et appareils <sup>4</sup>	250 000				
Véhicules <sup>5</sup>	280 000				
Immobilisations incorporelles	75 000				
<b>Total du bilan</b>	<b>914 000</b>	<b>Total du bilan</b>			<b>914 000</b>

<sup>1</sup> 66' : 2 = 33' in EK Soll, 90' : 2 = 45'  
<sup>2</sup> 136' - 6' = 130'  
<sup>3</sup> 40' : 2 x 3 x 0.9 = 54'  
<sup>4</sup> 125' = 50%, 100% = 250'

**Nouvelle situation initiale**

- Après une longue discussion, la valeur de l'entreprise individuelle est fixée à 750 000 francs.
- Hugo Kern ne souhaite en aucun cas perdre le quorum qualifié (majorité des 2/3).
- Il est prévu de libérer le capital-actions de 600 000 francs par l'émission de 600 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000. Le partenaire 1 souhaite 50% des actions en plus que le partenaire 2.
- Le reste des capitaux propres résultant de la transformation de l'entreprise individuelle sera crédité par Hugo Kern sur le compte «Prêt aux actionnaires Kern».

**Exercice 2**

Procédez à une répartition judicieuse des actions. Le partenaire 1 doit obtenir 50% des actions nouvellement émises en plus que le partenaire 2.

**Solution**

2/3 de 600 actions nominatives = 400 actions nominatives  
 Restent 200 actions nominatives

Partenaire 1: 150% – 120 actions nominatives  
 Partenaire 2: 100% – 80 actions nominatives  
 Total 250% pour 200 actions

Répartition des actions  
 Hugo Kern: 400 actions nominatives  
 Partenaire 1: 120 actions nominatives  
 Partenaire 2: 80 actions nominatives

**Exercice 3**

Calculez l'agio (prime d'émission) par action que chaque actionnaire doit verser pour atteindre le capital propre souhaité.

**Solution**

750 000 francs: 600 actions nominatives = 1250 francs par action  
 moins valeur nominale 1000 francs = agio (prime d'émission) 250 francs

**Exercice 4**

Quel montant Hugo Kern peut-il créditer sur le compte «Prêt aux actionnaires Kern»?

**Solution**

- Capital propre cible: 750 000 francs
- dont libérés par les partenaires 1 et 2: 200 actions nominatives à 1250 francs = 250 000 francs
- reste pour la libération par Hugo Kern: 500 000 francs
- à la valeur intrinsèque ci-dessous fixée pour la transformation de l'entreprise individuelle 750 000 francs
- avoir sur le compte 250 000 francs